



Mairie de LARNAT
09310

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
en Session Ordinaire (Salle du Conseil)

Séance du vendredi 28 février 2025

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq à 20h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 février 2025, s'est réunie sous la présidence de M. le Maire : Monsieur Claude GOUZY.

<u>Nombre de Conseillers :</u> - En exercice : 6 - Présents : 5 - Votants : 6 - Procuration(s) : 1 - Absent(s) excusé(s) : 0 - Absent(s) : 0	<u>Présents :</u> Madame Céline BERGERON, Monsieur Philippe GONDAL, Monsieur Claude GOUZY, Madame Nathalie GOUZY, Monsieur Michel MATHE. <u>Représenté(e) :</u> Madame Colette CROS représentée par Monsieur Claude GOUZY <u>Absents et excusés :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Madame Nathalie GOUZY.
---	--

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 23h45

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 31.12.2024 du Conseil Municipal

Délibérations :

- Fonds Unique Habitat (FUH)
- Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Ariège
- Contrat de prévoyance obligatoire
- Employé communal 2025
- Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- Travaux envisageables sur les gîtes suite au Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Questions diverses

M. le Maire prend la présidence de la réunion du conseil, remercie les membres pour leur présence et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil précédent en date du 31.12.2024**

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la Séance du 31.12.2024 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, M. le Maire soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée, qui l'**adopte** à l'unanimité.

- **Désignation du Secrétaire de Séance**

M. le Maire expose que conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance désigné est Madame Nathalie GOUZY

Délibérations : DE 2025 007

CONTRIBUTION FONDS UNIQUE HABITAT 2025

M. le Maire expose :

Le Fonds Solidarité Logement nommé Fonds unique Habitat en Ariège est un des outils du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui permet aux ménages cumulant des difficultés d'ordre économique et social d'accéder à un logement dans le département de l'Ariège, décent et indépendant, de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'énergie, de services téléphoniques et d'eau.

M. le Maire propose au Conseil de renouveler le versement de cette participation au FUH et propose le montant de 141 €.

REMARQUES - OBSERVATIONS - INTERVENTIONS : néant.

Votes exprimés : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------	----------	------------	----------------

Délibération : **adoptée**

Délibérations : DE 2025 008

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHA

Monsieur le Maire indique que les statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège (CCHA), applicables à ce jour, sont tirés de l'arrêté préfectoral du 16 Septembre 2022.

Il précise qu'en vertu de l'article L 5211-17 du CGCT, des compétences supplémentaires peuvent être transférées aux Communautés de Communes dès leur création ou lors de modifications ultérieures des statuts.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale (majorité qualifiée). Le conseil municipal de chaque Commune Membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le transfert de compétences est prononcé par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés.

Monsieur le Maire donne lecture et commente la délibération n° 2025-C05 adoptée par le conseil communautaire de la CCHA, réuni en séance du 30 Janvier 2025 et portant modification des statuts de la CCHA, ainsi que le projet de modifications des statuts de la CCHA, tel qu'annexé à la notification de Monsieur le Président de la CCHA, transmise en date du 07 février 2025.

A l'issue du débat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la CCHA présentée.

REMARQUES - OBSERVATIONS - INTERVENTIONS : néant.

Votes exprimés : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------	----------	------------	----------------

Délibération : **adoptée**

Délibérations : DE 2025 009

MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial.

Le montant de la participation ne doit pas dépasser le montant total de la cotisation de l'agent.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

REMARQUES - OBSERVATIONS - INTERVENTIONS : néant.

Votes exprimés : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------	----------	------------	----------------

Délibération : **adoptée**

Délibérations : DE 2025 010

EMPLOI D'UN AGENT TECHNIQUE EN CDD

Monsieur le Maire expose :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir nettoyage, désherbage, débroussaillage des rues et places du village, cimetière, bâtiments communaux...

Dans le but de maintenir le village propre, il conviendrait de recruter une personne qui serait chargée du nettoyage du village et des locaux municipaux.

M. le Maire propose au Conseil, le recrutement d'un Agent Technique en CDD pour une durée de 7 mois (du 01.05.25 au 30.11.25) à raison de 8h/semaine, pour une rémunération de 14 € brut de l'heure.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

REMARQUES - OBSERVATIONS - INTERVENTIONS : néant.

Votes exprimés : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------	----------	------------	----------------

Délibération : **adoptée**

Délibérations : DE 2025 011

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

M. le Maire rappelle les taux de 2024 : Taxe Foncière bâties : 44.41 %, Taxe Foncière non bâties : 281.15 %, Taxe Habitation résidences secondaires : 15.92 %.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 1 point pour l'année 2025.

REMARQUES - OBSERVATIONS - INTERVENTIONS : néant.

Votes exprimés : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------	----------	------------	----------------

Délibération : **adoptée**

Délibérations : DE 2025 012

TRAVAUX ENVISAGES SUR UN LOGEMENT COMMUNAL SUITE AU DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE)

M. le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, les logements situés en France métropolitaine dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) correspond à la lettre G ne pourront plus être proposés à la location.

Suite au départ de la locataire du logement du rez-de-chaussée de l'ancien Presbytère, un diagnostic de performance énergétique a été effectué.

Ce DPE a pu mettre en évidence la nécessité de réaliser des travaux pour améliorer les performances énergétiques du logement.

M. le Maire présente 3 devis de travaux à réaliser et précise être en attente d'un nouveau devis et qu'une demande de subvention sera faite.

REMARQUES - OBSERVATIONS - INTERVENTIONS : étant dans l'attente d'un devis et à l'unanimité des membres, le conseil ne souhaite pas procéder au vote.

Votes exprimés : 0	Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------	----------	------------	----------------

Délibération : **ajournée**

• **Questions diverses**

- Réserve communale : pas de suite pour l'instant
- Nouvelles règles concernant les locations touristiques

Secrétaire de séance,
Madame Nathalie GOUZY

Le Maire,
Monsieur Claude GOUZY